

Nota bene :

1. Les attentes des correcteurs sont adaptées à la nature du diplôme et au fait qu'il s'adresse aussi bien à des juristes qu'à des non juristes.
2. Aucun document n'est autorisé pendant les examens mais les textes de loi pertinents sont reproduits en annexe des sujets.

Le cas pratique

L'objectif est ici, à travers un cas concret, de mesurer l'aptitude de l'étudiant à appliquer les connaissances acquises.

Dans une première phase de préparation, il est conseillé :

- de lire attentivement les faits afin d'éliminer d'éventuelles données superflues
 - o certains détails fournis peuvent être sans intérêt pour répondre aux questions posées
- d'identifier les éléments importants
 - o par exemple, les faits exposés démontrent-ils l'existence d'une collaboration entre des coauteurs ou établissent-ils plutôt qu'une personne a pris l'initiative de la création de l'œuvre, dirigeant ensuite le travail des contributeurs ?

Ensuite, il convient

- de rechercher les règles juridiques applicables : quel texte de loi est pertinent ?
- de vérifier, pour chaque texte potentiellement applicables, si les conditions de mise en œuvre sont réunies
 - ⇒ cela permet d'identifier le texte pertinent au regard des faits exposés

Enfin, pour rédiger la réponse à la question il faut veiller :

- à viser le texte de loi applicable
 - o exemple : l'article L. 113-2 alinéa 1^{er} CPI définit l'œuvre de collaboration comme « l'œuvre à la création de laquelle ont concouru plusieurs personnes physiques ».
- à poser les conditions d'application de ce texte et à démontrer qu'elles sont remplies compte tenu des faits
 - o exemple : présence de plusieurs personnes physiques, participation de ces personnes à la création de l'œuvre, l'œuvre résulte de la concertation de ces personnes.
- à tirer les conséquences de l'application de ce texte
 - o exemple : l'œuvre peut donc être qualifiée d'œuvre de collaboration et il en résulte qu'en application de l'article L. 113-3 al. 1^{er} CPI, cette œuvre est « la propriété commune des coauteurs ».

⇒ il faut donc toujours poser la règle de droit puis l'appliquer au cas d'espèce.

La dissertation

L'objectif est ici de mesurer les connaissances d'un étudiant sur un sujet mais aussi son aptitude à les exposer de manière structurée.

Dans un premier temps, il faut « décortiquer » le sujet, définir les termes qui le composent, voir à quelle(s) partie (s) du cours il renvoie.

Une fois le sujet cerné, il faut dresser la liste de ses connaissances et sur cette base, réfléchir à la manière de les structurer dans un plan pour traiter le sujet posé. Le plan se compose généralement de deux parties (I et II), deux sous-parties (A et B) mais cette règle n'est pas immuable et chaque étudiant est libre de structurer différemment ses propos. Il convient toutefois de choisir le plan le plus clair possible pour traiter le sujet proposé.

Si le sujet est formulé sous forme de question, la dissertation a évidemment pour objet d'apporter une réponse.

- exemple de sujet : « Le droit des contrats d'auteur assure-t-il la protection des auteurs ? ». La dissertation doit déterminer si les règles existantes protègent efficacement l'auteur ou non. Il n'y a pas ici de « bonne » ou de « mauvaise » réponse à la question posée. Ce qui est attendu, c'est que l'étudiant mobilise ses connaissances pour dire si selon lui, l'auteur est protégé par le droit des contrats d'auteur ou non.

Si le sujet est formulé sous forme affirmative, la dissertation doit permettre de présenter les dispositions applicables en la matière

- exemple de sujet : « Les règles protectrices des auteurs en droit des contrats d'auteur ». La dissertation doit identifier les règles qui sont supposées protéger les auteurs en droit des contrats et les présenter de manière structurée, en démontrant en quoi elles sont protectrice des auteurs.

Dans tous les cas, il faut citer dans la dissertation les textes de loi applicables, la jurisprudence si cela est pertinent.

L'introduction doit permettre, principalement, de définir les termes du sujet, montrer son intérêt et justifier le choix du plan.

La question de cours

Il faut répondre à la question posée en justifiant vos propos. Pour cela, citez les textes de loi pertinents, expliquez-en la signification, la portée. Vous pouvez évidemment vous appuyer également sur la jurisprudence.